

COMMUNE DE JAILLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 AVRIL 2016

Présents : Mme DAUCHELLE Aurore, M. DENIAU Laurent, M. HAUWY Mickaël, M. HENRION Christophe, M. SAUVAGE Patrick Mme TONNETTE Pascale

Absents : M. BARAT (Procuration à M. HAUWY), M. DEMOUGIN Laurent, (procuration à P. TONNETTE), Mme EMOND Catherine,

Résolution 1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Après présentation par Laurent DENIAU et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget de la commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	solde
207 581.29 €	356 880.51 €	149 299.22 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	solde
204 586.63 €	118 750.49 €	- 85 836.14 €
TOTAL		
412 167.92 €	475 631.00 €	63 463.08 €

Résolution 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après présentation par Laurent DENIAU et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget du service de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	solde
94 025.80 €	129 751.78 €	35 725.98 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	solde
21 847.55 €	40 944.03 €	19 096.48 €
TOTAL		
115 873.35 €	170 695.81 €	54 822.46 €

Résolution 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET LOTISSEMENT

Après présentation par Laurent DENIAU et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget du lotissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	solde
0 €	20 203.70 €	20 203.70 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	solde
19 931.49 €	0 €	- 19931.49 €
TOTAL		
19 931.49 €	20 203.70 €	272.21 €

Résolution 4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 du budget communal par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résolution 5 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 du budget eau et assainissement par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résolution 6 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 du budget lotissement par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résolution 7 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter la somme de 75 798.14 € au compte 1068 et de reporter la somme de 73 501.08 € au compte 002 report de fonctionnement

Résolution 8 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de reporter la somme de 35 725.98 € au compte 002 report en exploitation

Résolution 9 : VOTE DES TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux des taxes locales à l'identique de l'année 2015 à savoir :

Taxe d'habitation : 6.85 %

Taxe foncier bâti : 8 %

Taxe foncier non bâti : 20 %

Résolution 10 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote le budget communal 2016 comme suit :

Section de fonctionnement dépenses : 345 411 €

Section de fonctionnement recettes : 345 411 €

Section d'investissement dépenses : 232 123 €

Section d'investissement recettes : 232 123 €

Résolution 11 : VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote le budget eau et assainissement 2016 comme suit :

Section d'exploitation dépenses : 130 823 €

Section d'exploitation recettes : 131 044 €

Section d'investissement dépenses : 37 473 €

Section d'investissement recettes : 52 381 €

Résolution 12 : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote le budget lotissement 2016 comme suit :

Section de fonctionnement dépenses : 20 449.20 €

Section de fonctionnement recettes : 77 332.90 €

Section d'investissement dépenses : 40 370.69 €

Section d'investissement recettes : 40 370.69 €

Résolution 13 : REVERSEMENT DE L'EXCEDENT D'EXPLOITATION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que le budget 2016 du service de l'eau et de l'assainissement présente un excédent de 43 221 €, qu'il est possible de reverser cet excédent au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de reverser la somme 43 000 € au budget communal.

Résolution 14 : ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE VILLEY SAINT ETIENNE / JAILLON

Mme TONNETTE Pascale, ayant obtenu la majorité, par 9 voix pour, a été proclamé délégué titulaire au Syndicat des eaux de Villey/Jaillon

Résolution 15 : CREATION D'UNE NOUVELLE RUE NOMMEE SENTIER DES VIGNOTTES

Suite à la demande du centre des impôts de Toul, , le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création officielle du sentier des vignottes.

Divers :

- ✓ Il est demandé à tous les pétitionnaires des menus de produits forestiers d'indiquer en mairie l'estimation du volume de bois de chauffage débité.
- ✓ La période de tonte est commencée, il est demandé aux riverains de ne pas stationner sur les espaces verts.
- ✓ Pour la sécurité des habitants, il est rappelé que les chiens errants risquent la fourrière animale aux frais des propriétaires.
- ✓ Cette année encore, le village sera fleuri. Un programme de remplacement des bacs défectueux commencera cette année.
- ✓ Mme Corinne LALANCE et M. LOCTIN Jean, conseillers départementaux se tiennent à votre disposition le vendredi 22 avril 2016 à 18 H à la mairie de Jaillon.